

AFFAIRE N° 4. - Construction d'un plateau E. P. S. à SAINTE -
CLOTILDE FILLES. - Approbation du dossier - Autorisation de lancer l'ad-
judication.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le Cabinet LEJEUNE/ROYER vient de me faire parvenir les dossiers relatifs à la réalisation d'un plateau E. P. S. à l'Ecole de SAINTE.CLOTILDE FILLES.

Cet ensemble est composé d'un plateau polyvalent, comprenant un terrain de Hand-Ball, deux terrains de Basket-Ball, deux terrains de Volley-Ball, d'une fosse à sable et d'un lançoir collectif.

Ce groupe scolaire ne possédant actuellement aucune installation sportive, je vous demande, Mesdames et Messieurs, d'approuver ce dossier et de m'autoriser à lancer l'adjudication.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Il s'agit d'un groupe scolaire qui se trouve dans le plein centre-ville de Sainte-Clotilde. Nous avons déjà aplani le terrain, il s'agit maintenant de construire un plateau d'éducation physique. Ce sera un plateau à plein temps, utilisé par les scolaires en période de classes et pendant les heures vacantes par les jeunes de Sainte-Clotilde

M. TESSIER. - Au lieu de mettre "plateau E.P.S. à l'école", il serait bon de rectifier et de prévoir : "plateau E.P.S. desservant l'école".

LE MAIRE. - Oui, mais ces plateaux d'éducation physique sont indépendants de l'école. Ce sont des plateaux municipaux que l'on installe à proximité des groupes scolaires car ce sont eux les premiers utilisateurs.

Le rapport ci-dessus est adopté à l'unanimité.

lu
Saint Denis, le 21 Juin 1946
Paul de Bellef
Le Secrétaire Général
Signé: B. Grand
Paul copie certifiée conforme
Le Directeur des Affaires Financières
R. Lesqu